



Direction départementale des Territoires
du Lot

AVIS AU PUBLIC

Arrêté préfectoral complémentaire en urgence

Carrière de la SARL Société des Carrières du Massif Central à BAGNAC SUR CELE

Par arrêté préfectoral complémentaire en urgence en date du 8 octobre 2014, la SARL SCMC doit faire réaliser par un géologue un plan de repérage des roches contenant des amphiboles conformément aux préconisations figurant dans les conclusions de l'étude nationale du BRGM, sur le site de la carrière sise au lieu dit « Caffoulens », sur le territoire de la commune de BAGNAC SUR CELE.

L'exploitant est tenu de se conformer aux dispositions édictées dans l'arrêté susvisé.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur le site internet des services de l'Etat:
<http://www.lot.gouv.fr/>

Fait à CAHORS, le 9 octobre 2014

Pour le Directeur et par délégation,
La Chef de l'Unité des procédures


Laurence VIVIER